

Direction générale de l'environnement  
division forêt  
Madame Rebecca Ruffieux  
Av. de Valmont 30b  
1014 Lausanne

Pully, le 23 février 2022

## Politique forestière vaudoise 2022

Madame,

Nous accusons bonne réception du « projet de politique forestière vaudoise 2022 » mis en consultation qui a retenu notre meilleure attention.

Nous saluons l'intégration d'un intérêt accru pour les prestations sociales de la forêt (lieu de ressourcement et de loisirs), sans pour autant abandonner les éléments liés à l'exploitation, à la protection de la biodiversité ou encore au rôle protecteur.

Toutefois, même si le document émet différents objectifs plus particuliers pour les services du Canton, il n'aborde pas la répartition des compétences et des charges liées aux politiques prolongées ou aux nouvelles directions prises. Ainsi rien n'est mentionné concernant le financement actuel (soutenu notamment via la péréquation intercommunale) ni les ressources nécessaires aux nouvelles ambitions ; aucune référence n'est faite à une éventuelle révision de la loi forestière.

Ainsi, nous portons votre attention sur le besoin de clarification de ces aspects essentiels pour les acteurs impliqués dans ce projet, notamment les communes propriétaires de forêts.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos remarques, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de nos sentiments distingués.

Eloi Fellay



Directeur